



AVIS DE MOTION

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BARKMERE TENUE LE 8 mars 2025 À 10H00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DE BARKMERE, au 199, chemin Barkmere, Barkmere (Québec), à laquelle sont présents la conseillère Kimberley Lamoureux, et les conseillers, Jake Michael Chadwick, Ken Mann, Stephen Lloyd, et Marc Frédette formant quorum sous la présidence de Luc Trépanier, maire.

Me Martin Paul Gélinas, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

À la séance du Conseil ci-dessus mentionnée a été donné l'avis de motion suivant :

« Avis de motion – Règlement 289 – Concernant la démolition d'immeubles

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la Loi sur les citées et villes, avis de motion est donné par ----- qu'à une séance ultérieure du conseil il sera procédé à l'adoption du règlement 289 Concernant la démolition d'immeubles.

----- dépose une copie du projet de règlement.

Une copie du projet est disponible lors de la présente séance pour consultation par les citoyens. »

Je, soussigné Martin Paul Gélinas, secrétaire-trésorier, certifie que ce qui précède est une copie exacte et fidèle du livre des délibérations de la ville de Barkmere.

Donné à Barkmere, ce 8 mars 2025.

Martin Paul Gélinas, directeur général et secrétaire-trésorier.